

Bonne et heureuse année 2014

Retrouvons nous

**Vendredi 10 janvier à 18H30 à la salle
des fêtes pour les vœux du Maire et de
la Municipalité**

A vos agendas, ce qu'il faut retenir...

Janvier

Samedi 25 janvier
Bal Folk organisé par
l' Association Musicale de
Venon.

Février

**Samedi 8 et Dimanche 9
février**
Fête du boudin au
chaudron organisée par le
Comité des Fêtes. Repas
sur place avec réservation,
vente à emporter à partir
de 10h.

Mars

Dimanche 23 mars
1^{er} tour des élections
municipales.

Mars

Dimanche 30 mars
2eme tour des élections
municipales.

Avril

Dimanche 27 avril
Marché fermier de
Pressembois

Mai

Dimanche 25 mai
Elections européennes

Juin

Samedi 14 juin
Deuxième édition du
Festival de Musique de
Venon

Retrouvez-nous sur internet
<http://www.venon.fr>

Arbres

Les bourrasques de vent ont montré la dangerosité des arbres. Penser à dégager les chemins, les abords des maisons. Une fois les troncs et grosses branches coupés, enlevez les des talus, notamment des routes et chemins, car ils représentent encore un danger pour les usagers de ces voies.

Containers

N'utilisez pas ceux de la commune pour les gros déchets, allez en déchèterie

Déchèterie saint Martin d'hères

74 avenue Jean Jaurès

38400 Saint-Martin-d'Hères

Horaires

Hiver (du 1er octobre au 31 mars) :

Du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-16h30

Vendredi et samedi : 8h-12h et 13h30-17h

Numéro d'adressage du courrier

Venez en mairie chercher votre plaque et la lettre de la poste indiquant votre nouveau numéro d'adressage du courrier.

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer peuvent téléphoner en mairie (04 76 89 44 11), la plaque leur sera portée à domicile.



Ecole : transmission de savoir aux enfants

Dans le cadre de la construction du projet éducatif pour la rentrée scolaire prochaine, les habitants qui souhaitent, à partir de la rentrée 2014, participer avec le personnel communal et les animateurs aux activités péri-éducatives qui auront lieu à l'école avec les enfants tous les après-midi **les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15H30 à 16H30** peuvent venir s'inscrire en mairie.

Toutes les transmissions de savoir seront les bienvenues comme, par exemple, peinture, dessin, sculpture, lecture d'histoires merveilleuses, cuisine, tricotage, couture, pâtisserie, divers sports, jardinage et autres.

Les bénévoles pourront s'inscrire sur des cycles plus ou moins longs allant de quelques heures à quelques semaines selon leur envie et disponibilité. Ils travailleront avec un petit groupe et ne seront pas seuls avec les enfants.